

Avis

Loi sur l'assurance maladie
(chapitre A-29)

**Règlements pris en vertu du premier alinéa de
l'article 72.1 de la Loi
— Modifications apportées, au cours
de l'année civile 2016**

Conformément au troisième alinéa de l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie, la Régie de l'assurance maladie du Québec donne avis, par la présente, des modifications apportées, au cours de l'année civile 2017, aux règlements pris en vertu du premier alinéa de cet article, lesquels ont été publiés sur le site Internet de la Régie.

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (A-29, r. 9)

Adresse du site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/publications/citoyens/publications-legales/Pages/tarif-appareils-suppleant-deficience-motrice.aspx>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} mars 2017	23 janvier 2017
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} mars 2017	13 février 2017
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} mars 2017	20 février 2017
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2017	14 juin 2017
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	10 octobre 2017	10 octobre 2017

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (A-29, r. 8)

Adresse du site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/publications-legales/Pages/tarif-aides-auditives.aspx>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2017	14 juin 2017
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	10 octobre 2017	10 octobre 2017

Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (A-29, r. 8.1)

Adresse du site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/publications/citoyens/publications-legales/Pages/tarif-aides-visuelles.aspx>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2017	14 juin 2017

Original signé par :

*La secrétaire générale de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
CHANTAL GARCIA